

**BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE (BEEFP)
ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Numéro du BEEFP :	96-67
Numéro du RBIF :	06688
Nom du bien :	Logette de l'écluse n° 7
Adresse :	Canal de Chambly (Québec)
Date de construction :	1906-1909
Fonction d'origine :	Abri, entrepôt et poste de travail de l'éclusier
Fonction présente :	—
Responsable :	Parcs Canada
Statut du bien :	Édifice reconnu

Raisons de la désignation

La logette de l'écluse n° 7 a été désignée « édifice reconnu » principalement pour ses qualités architecturales et pour son importance environnementale.

Valeur historique

La logette de l'écluse n° 7, conjointement avec les autres logettes et ouvrages du canal de Chambly, évoque l'époque où cette voie navigable constituait un axe commercial de première importance pour l'industrie des produits forestiers du Québec. Cette logette rappelle aussi la période où le canal était générateur d'emplois pour la communauté locale. La logette de l'écluse n° 7 fait partie du Lieu historique national du Canada du Canal-de-Chambly.

Valeur architecturale

Cette coquette cabine de bois témoigne de la volonté des autorités d'embellir le canal de Chambly, dans l'esprit du mouvement « City Beautiful » qui a marqué le tournant du XX^e siècle. Son allure éclectique emprunte au vocabulaire Queen Anne, style qui exerçait alors une grande influence sur l'architecture domestique. L'excellente qualité des matériaux et de l'exécution de cette petite construction qui a l'allure d'une maisonnette a été garante de sa conservation jusqu'à nos jours.

Valeur environnementale

Cette logette est toujours demeurée sur son site d'origine et sa relation avec les ouvrages du canal tels que ponts, écluses, chemin de halage et canal lui-même est restée relativement inchangée. Située dans un secteur moins achalandé, elle porte une charge symbolique accrue depuis la disparition des maisons des éclusiers et pontiers qui jalonnaient jadis le canal. Cette petite construction d'un autre âge forme avec les autres logettes qui bordent le canal un ensemble qui impressionne les nombreux visiteurs du parc et plus particulièrement les touristes américains.

Éléments caractéristiques à préserver

- Les traits architecturaux de cette maisonnette de bois d'un étage et demi inspirée du style Queen Anne tels que la forme complexe du toit — quatre pignons dont les arêtes se rejoignent au centre où se trouve une souche de cheminée; les contrastes de textures et de couleurs qui enjolivent le revêtement extérieur; l'effet de compartimentation qui en résulte; les détails de menuiserie des pignons et les petits frontons qui surmontent les ouvertures.
- L'organisation symétrique des différentes élévations et la clarté du concept architectural.
- Les éléments qui témoignent d'une conception axée sur les impératifs du travail de l'éclusier; entre autres, la disposition des ouvertures qui permettaient à ce dernier de voir dans toutes les directions.
- Les matériaux et les techniques de construction qui ont survécu à un siècle d'existence comme témoignage de l'habileté et de l'expertise des artisans impliqués dans cet ouvrage.
- La relation de la logette n° 7 avec le site et les ouvrages du canal dont l'éclusier était responsable, ainsi que le dégagement visuel de l'espace qui lui permettait de surveiller son secteur adéquatement.
- La « netteté » de l'aménagement paysager qui reflète l'esprit d'embellissement du paysage qui a conduit à la construction de cette logette.
- La bonne visibilité de cette logette qui, conjointement avec ses sœurs jumelles, structure le paysage linéaire du canal de Chambly.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le BEEFP.

Février 2002